



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2017 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. ANTONI, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIÉ, M. PRÉVIDI, M. NOVEL, M. BUATOIS, Mme PRADE.

Représentés : Mme GRISON-JAILLET, pouvoir à Mme EVERAERT, M. LE BLANC, pouvoir à M. LE BLANC, Mme EYMARD, pouvoir à M. BOUVIER, Mme DABADIE, pouvoir à M. EPRY, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. CHOLLEY, M. SAUNIER, pouvoir à Mme CARNERO.

Absents : M. ANDREETTI, M. LOGA.

Secrétaire : Mme CARRIÉ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Les membres du conseil municipal observent une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Bernard MONTALESCOT, ancien élu de la commune très impliqué dans la vie communale.

APPROUVE, sans observation, le compte-rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 janvier 2017.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes portant sur :

- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un marché public de prestations d'élagage,
- ✓ un contrat de cession pour la représentation du spectacle «PANIER PIANO» qui a eu lieu le 4 mars 2017 au Ludion,
- ✓ la conclusion d'une convention pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules stationnés de manières irrégulières,
- ✓ la conclusion d'une convention de partenariat entre la ville, l'école maternelle BOUTON et Monsieur Jean-Luc PION, pour l'organisation, dans le cadre du projet d'école, d'un atelier de découverte du dessin et de la peinture, de février à juin 2017.

Motion au STIF et à la Région relative au plan de transport du RER C suite à l'incendie du poste de commande des Ardoines.

SE FÉLICITE, à l'unanimité, de la réalisation des travaux de modernisation du RER C,

DEMANDE :

- la réalisation dans les meilleurs délais des travaux de rénovation du nœud ferroviaire de Brétigny-sur-Orge,
- l'amélioration durable et notable de la qualité de service du RER C (régularité, nombre de trains, communication...),
- le respect des autres engagements techniques prévus dans le schéma directeur de la ligne C (renforcement des stations électriques, acquisition de rames de réserve...),
- le rétablissement d'une desserte du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération aux trois quarts de la desserte nominale, c'est-à-dire une cadence de 10mn maximum aux heures de pointe avec un élargissement des pointes et particulièrement celle du soir dès la remise en service du nouveau poste des Ardoines prévue le 2 avril 2017,
- une meilleure prise en compte des développements urbains (création de nouveaux logements et de zones d'emploi) dans l'élaboration de la desserte du territoire.

MODIFIE, à l'unanimité, la délégation de pouvoirs donnée au Maire en ce qui concerne les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2017 comme suit : 10,43% pour la taxe d'habitation, 15,95% pour la taxe foncière (bâti), 42,01% pour la taxe foncière (non bâti).

L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- Vote des taux des impôts locaux 2017.
- Adoption du projet de création d'un City Park et autorisation de dépôt des demandes de subventions et réserve parlementaire.
- Adoption du projet de création d'un Fitness Park et autorisation de dépôt des demandes de subventions.
- Approbation du projet de construction d'une extension du réfectoire de la cantine scolaire des Erables, autorisation de dépôt du permis de construire et d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

A retenir

• Prochain Conseil municipal : jeudi 29 juin 2017

• Prochain Conseil communautaire : jeudi 22 juin 2017

SOLLICITE, à la majorité (2 contre : M. NOVEL et M. BUATOIS ; 1 abstention : Mme PRADE), de Madame la députée de l'Essonne le bénéfice du financement de la réserve parlementaire pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 000 euros au titre du Ministère de l'Intérieur ou des crédits répartis par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale pour la création d'un City Park (nouvelle délibération avec plan de financement).

SOLLICITE, à l'unanimité, de Madame la Préfète l'inscription du dossier relatif à l'opération «**extension du restaurant scolaire des Erables**» pour un montant total de 133 000 € HT au titre de la D.E.T.R. 2017. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour un montant de 66 500€.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de création d'un City Park, et **SOLLICITE** du CNDS (centre national pour le développement du sport) une subvention d'équipement à hauteur de 50% du montant HT du projet, soit 25 438 €, et du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention à hauteur de 10,35% du montant HT du projet, soit 5 262 €.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de création d'un Fitness Park pour un montant de 15 675 € HT, et **SOLLICITE**, du CNDS une subvention d'équipement à hauteur de 40% du montant HT du projet, soit 6 270€, et du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention à hauteur de 40% du montant HT du projet, soit 6 270 €.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la subvention à l'association Villemoisson en Fête pour l'année 2017 à 6 500 euros.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre relative aux conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Blaise Pascal à passer avec le Conseil Départemental de l'Essonne et le Collège Blaise Pascal pour un montant de 18 284 €.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de construction d'une extension du réfectoire de la cantine des Erables. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AE 779 pour l'extension du réfectoire de la cantine des Erables.

APPROUVE, à la majorité (1 abstention : Madame PRADE), les termes la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte. S'engage à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

INFORMATIONS

✧ Ouverture du nouveau gymnase BOUTON et du club ados

Monsieur le Maire rappelle que le gymnase sera en utilisation le 18 avril et précise que la consultation pour la démolition de l'ancien gymnase est en cours. L'inauguration du nouveau club ados est programmée plus tard et se fera avec les jeunes et leurs parents. Il ouvrira fin août.

✧ Présentation des activités du CCAS

- actions en faveur des seniors
- actions en faveur de l'enfance
- aide sociale
- actions relatives à la santé
- projets

✧ Mise en place de la régie de l'eau

La régie publique de l'eau ne concerne que les communes de l'ex Val d'Orge. Sept critères ont été retenus pour définir la nouvelle tarification :

- harmonisation tarifaire : il y avait 10 villes et donc 10 tarifs. L'objectif étant un seul prix au m³. Le prix retenu sera le prix le plus bas.
- tarification progressive selon la consommation,
- réduction du nombre de parts fixes (abonnement) : une part fixe unique par diamètre de compteur. Une entreprise paiera le même prix sur le territoire.
- harmonisation des tarifs entre les logements se situant dans un collectif et un logement individuel,
- tarification sociale avec les CCAS,
- optimisation du réseau,
- préservation de la ressource en réduisant les fuites.

✧ Projet de fusion du SIVOA (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval) et du SIBSO (Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge)

Suite à la création de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, les frontières de compétences entre le SIVOA et le SIBSO se superposent sans aucune lisibilité pour des communes de l'ex Arpajonnais. Faute d'un accord du SIBSO pour rationaliser les périmètres d'intervention, la communauté d'agglomération a demandé la fusion des deux syndicats. Une gestion uniformisée sur le bassin versant de l'Orge paraît plus pertinente et permet un renforcement d'une solidarité financière amont aval pour la protection contre les inondations. La préfecture a donc pris un arrêté portant projet de périmètre d'un syndicat mixte issu de la fusion du SIVOA et du SIBSO. La communauté proposera un avis favorable.

✧ Engagement proposé par l'Agence de l'eau pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau signé par le maire.